

DÉPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE REUGNY
10 rue Nationale 37380

mairie-reugny@wanadoo.fr
☎ 02.47.52.94.32
Fax 02.47.52.25.94

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 DÉCEMBRE 2014

Date de convocation : 24 novembre 2014
Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoir : 1
Votants : 18

L'an deux mille quatorze, le deux décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Axelle TRÉHIN, Maire de REUGNY.

Étaient présents : MMmes Tréhin – Lhomme Gauthier – Chauffeteau – Debrune – Fontaine – Pinot – Joubert (départ à 22 h 15 Pouvoir à Mme Irène Pain) – Heurlin Goujon - Pain – MM. Perrin – Souchu – Toker – Lictévout - Sellier – Guignard – Bazin - Desnoë.

Absents excusés : MM Martin – Szuptar.

Pouvoir : M. Martin à Mme Tréhin.

Secrétaire de séance : Mme Pain.

- **Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014** : Chaque conseiller municipal prend connaissance du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014. Mme le Maire demande aux conseillers leurs observations. Aucune observation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

- **Ordre du Jour** : Madame le Maire demande à ce que :

- les dossiers suivants soient retirés en attente de précisions :

* Aménagement jardins publics et voie partagée : choix architecte

* Travaux enfouissement des réseaux aériens rue Victor Hugo : choix entreprise et coordonnateur

* Rapport de la Commission Locale d'Evaluation Charges Transférées

- et que les dossiers ci-après soient inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

* CCV : Groupement de commandes produits et matériels d'entretien et de ménage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- **Prochains évènements** : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des prochaines dates retenues pour :

* **Pot de Noël au personnel communal** : Il aura lieu le mercredi 17 décembre 2014 à 19 h en mairie.

Les élus recevront une invitation.

* **Colis de Noël 2014** : 5 équipes distribueront le colis aux personnes âgées de 75 ans et plus le vendredi 19 décembre 2014 à partir de 13 h 30. Un appel est lancé aux conseillers municipaux qui seraient disponibles pour aider les membres du C.C.A.S.

* **Prochain Conseil Municipal** : Il est fixé au mardi 13 janvier 2015 à 20 h 30.

- **Délibération n° 107/2014 – Travaux de réfection des trottoirs et écoulement eaux pluviales rue Nationale du n° 23 au n° 31 – Choix de l'entreprise** :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie et des services techniques, qui rappelle au Conseil Municipal les crédits inscrits au Budget 2014 pour réaliser les travaux de réfection des trottoirs rue Nationale du n° 23 au n° 31.

La remise des offres a eu lieu le 7 novembre 2014 12 heures. 3 entreprises ont été consultées et 2 ont déposées une offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité le devis de l'Entreprise HÉNOT TP – ZI Saint Malo 6 Allée Rolland Pilain 37320 Esvres sur Indre pour effectuer les travaux de réfection des trottoirs pour un montant de 15.000,00 € HT et 18.000,00 € TTC

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2014 – article 2315-282.

- Délibération n° 108/2014 – Réparation du broyeur sur le tracteur :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie et des services techniques, qui présente un devis établi par les Etablissements Dousset Matelin 37 qui réparent habituellement les tracteurs des services techniques de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis des Ets Dousset Matelin 37 – ZA du Vigneau rue Alexandre de la Bouillerie 37370 Saint Patern Racan pour effectuer la réparation du Broyeur Desvoys sur le tracteur Renault pour un montant de 4.737,29 € HT et 5.684,75 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2014 – article 61551.

- Délibération n° 109/2014 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Vouvrillon – Prise de compétence Enfance Jeunesse :

Madame le Maire rappelle le diaporama présenté en détail lors de la commission générale du Conseil Municipal qui s'est réunie le 20 octobre 2014 pour étudier la prise de compétence Enfance Jeunesse par la Communauté de Communes du Vouvrillon.

Cette prise de compétence est motivée par le projet que les 5 communes et la CCV entendent mener ensemble afin d'améliorer le service proposé aux enfants et donc aux familles avec plusieurs axes de progrès :

- enfants de 3 à 11 ans : un maillage de centres de loisirs sur les 5 communes pour aboutir à une harmonisation tarifaire, élargir les capacités d'accueil en offrant en permanence une ou des structures ouvertes à tous
- pré-adolescents : assurer un meilleur accueil notamment pour ceux qui se trouvent un peu isolés dans les petites structures et coordonner les activités communes.

Une analyse de l'existant et des besoins des 5 communes a été réalisée par le Cabinet ANATER au vu des informations transmises par chaque commune. Madame le Maire rappelle également que la Caisse d'Allocations Familiales ne veut plus contracter avec les communes pour les Contrats Enfance Jeunesse ; elle ne subventionnera que les CEJ communautaires. Dans le cadre de la réforme territoriale et de la baisse des dotations, l'Etat incite et oblige les communautés de Communes à prendre de nouvelles compétences ou à mutualiser.

Madame le Maire rappelle que le transfert de compétences se formalise par un transfert de charges. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dispose d'une année pour se prononcer sur les montants transférés.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Vouvrillon approuvés par le Conseil Communautaire en date du 16 octobre 2014 pour la prise de compétence globale Enfance Jeunesse :

*** ARTICLE 5 – COMPÉTENCES :**

XI – Action sociale :

1° Petite enfance :

- ° Création et gestion d'un Relais d'Assistance maternelle communautaire
- ° Création, aménagement, entretien et gestion d'une structure multi-accueil intercommunale
 - * Est d'intérêt intercommunautaire :
 - Un multi-accueil situé sur la commune de Monnaie
 - Un multi-accueil situé sur la commune de Vouvray

2° Enfance :

- ° Elaboration d'un projet éducatif communautaire, Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales
- ° Création, Aménagement, Extension, Entretien, Exploitation, Gestion et Animation des accueils de loisirs avec ou sans hébergement d'intérêt communautaire
 - * Est d'intérêt intercommunautaire :
 - l'ALSH de Chançay
 - l'ALSH de Monnaie
 - l'ALSH de Reugny
 - l'ALSH de Vernou sur Brenne
 - l'ALSH de Vouvray

3° Jeunesse :

- ° Elaboration d'un projet éducatif communautaire, Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales

° Création, Aménagement, Extension, Entretien, Exploitation, Gestion et Animation des structures d'accueil de mineurs (11-18 ans) avec ou sans hébergement d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, après débat et après en avoir délibéré :

- accepte, par 17 voix Pour et 1 voix Contre (M. Vincent Lictevout), les statuts modifiés de la Communauté de Communes pour la prise de compétence Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2015.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18.12.2014

Et de l'affichage le : 18.12.2014

22 h 15 : Départ de Mme Sandrine JOUBERT qui donne pouvoir à Mme Irène PAIN.

- Délibération n° 110/2014 – Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, Adjoint chargé de la voirie et des services techniques, qui informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 des modifications de ses statuts. Ces modifications portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence "bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides" et la compétence "communications électroniques" complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil Général d'Indre et Loire, en coordination de travaux.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Le Conseil Municipal,

- VU la délibération du Comité Syndical du SIEIL du 17 octobre 2014,

- VU les statuts modifiés du SIEIL,

Approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18.12.2014

Et de l'affichage le : 18.12.2014

- Délibération n° 111/2014 – Règlement Intérieur des activités Bébé Eveil par le Ludobus PEP 37 :

Madame le Maire donne la parole à Mme Chauffeteau, adjointe à la jeunesse, qui informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le règlement intérieur en raison de l'évolution des activités Bébé Eveil (0 à 3 ans) organisées par la Commune et animées par le Ludobus-PEP37. 2 séances ont lieu par mois dont une prise en charge par la Communauté de Communes du Vouvrillon. Mme Chauffeteau donne lecture des modifications apportées au règlement et validées par le comité Jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de modifier comme suit le Règlement Intérieur :

*** Paragraphe 2 – Périodicité et horaires :**

Ces activités ont lieu le 1^{er} jeudi de chaque mois de 8 h 45 à 10 h 15 à la salle des loisirs.

Pour information, le RAM de la CCV propose une séance gratuite le 3^{ème} jeudi de chaque mois encadré par une animatrice du Vouvrillon. Pour ces séances, il faut s'inscrire auprès de la CCV.

*** Paragraphe 3 – Nombre de places par séance :**

Afin de favoriser le bon déroulement des séances et de rester dans les objectifs fixés, le nombre d'enfants est limité à 23 par séance.

*** Paragraphe 5 – Inscriptions :**

Une participation de 10 € par trimestre et par enfant sera demandée. Un paiement annuel est possible.

Les accompagnateurs doivent inscrire leur(s) enfant(s) avant chaque séance par mail (mairie-reugny@wanadoo.fr) ou en téléphonant à la mairie au plus tard 48 h avant les 1^{er} jeudi de chaque mois (suivant le planning fourni en début d'année). Si le 1^{er} jeudi est complet, les inscriptions sont prises pour le 1^{er} jeudi du mois suivant.

- autorise Madame le Maire à signer le Règlement Intérieur des activités Bébé Eveil modifié ainsi que tous documents administratifs ou comptables se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18.12.2014

Et de l'affichage le : 18.12.2014

- Délibération n° 112/2014 – Acquisition mobilier pour le bureau de la directrice Ecole Lucie Aubrac :

Madame le Maire donne la parole à M. Toker, adjoint chargé des bâtiments, qui présente au Conseil Municipal une demande de Madame Béatrice RICHARD, Directrice de l'Ecole Lucie Aubrac, pour le réaménagement de son bureau. M. Toker a pris note de la vétusté de l'espace et du mobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité de remettre en état le bureau et charge les agents communaux d'effectuer ces travaux pendant une période de vacances scolaires
- accepte le devis de la Société TOP OFFICE – 98 Grand Sub Avenue RN 10 – 37170 Chambray les Tours pour renouveler le mobilier (bureau-chaises-meuble à tiroir) pour un montant de 647,87 € HT et 777,45 € TTC
- autorise Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- dit que les crédits seront inscrits au Budget 2015.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18.12.2014

Et de l'affichage le : 18.12.2014

- Délibération n° 113/2014 – Ouvertures et virements de crédits – Gestion 2014 – Commune :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

*** virements à la section de fonctionnement**

Article 022	- 15.200,00 €	dépenses imprévues
Article 6413	+ 5.000,00 €	personnel non titulaire
Article 64168	+ 4.200,00 €	Autres emplois insertion
Article 6453	+ 4.200,00 €	Cotisations aux caisses de retraite
Article 6455	+ 1.800,00 €	Cotisations pour assurance personnel.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18.12.2014

Et de l'affichage le : 18.12.2014

- Délibération n° 114/2014 – Virements de crédits – Gestion 2014 – Commune :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

*** virements à la section de fonctionnement**

Article 6535	- 8.100,00 €	Formation élus
Article 6156	+ 5.400,00 €	Maintenance
Article 6184	+ 2.700,00 €	Versements à des organismes formation agents.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18.12.2014

Et de l'affichage le : 18.12.2014

- Délibération n° 115/2014 - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de produits et matériels d'entretien et de ménage :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie et des services techniques, qui informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Vouvrillon et ses communes membres souhaitent s'associer pour le choix d'un ou plusieurs fournisseurs pour leurs produits et matériels d'entretien et de ménage. La mutualisation pourra permettre de bénéficier de tarifs préférentiels du fait du volume de commandes.

La Communauté de Communes du Vouvrillon propose à ses communes membres de faire partie d'un groupement de commandes pour l'achat des produits et matériels d'entretien et de ménage. Ce marché à bons de commandes sera passé pour une année et pourra être reconduit 3 fois une année, soit une durée maximale de 4 ans. Le marché sera composé de 4 lots :

* Lot 1 : produits d'entretien

* Lot 2 : matériels de ménage

* Lot 3 : Accessoires d'hygiène et consommables de cuisine

* Lot 4 : produits d'entretien pour la piscine intercommunale à Vouvray (ne concerne que la CCV).

Chaque membre sera responsable de ses commandes et s'engage à commander ses fournitures auprès des prestataires choisis. La Communauté de Communes du Vouvrillon sera le coordonnateur du groupement. Le montant prévisionnel du marché étant inférieur au seuil communautaire en vigueur pour les fournitures courantes, la procédure choisie est la procédure adaptée. C'est pourquoi, afin de choisir les titulaires du marché, chaque membre du groupement doit désigner au moins un élu qui siègera à la commission de choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de signer la convention de groupement de commandes régie par l'article 8 du code des marchés publics, pour l'achat des produits et matériels d'entretien et de ménage
- DÉSIGNE Madame Axelle TRÉHIN pour siéger à la commission de choix
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

- **Procédure au Tribunal Administratif à Orléans Dossier Brossillon c/Commune de Reugny** :

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du jugement en date du 20.11.2014 rendu par le Tribunal Administratif d'Orléans : la requête de M. Brossillon est rejetée. Le délai d'appel est de 2 mois.

- **Agenda d'Accessibilité Programmée** : La procédure pour l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée a été lancée par la CCV

- **Père Noël à l'école** le vendredi 19 décembre dans la matinée.

- **Frelons asiatiques** à la Niquetière : le propriétaire du bois a sollicité une entreprise qui doit intervenir prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clos la séance à 23 heures.

COMMUNE DE REUGNY

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU

2 DÉCEMBRE 2014

Délibérations du Conseil Municipal du 2 DÉCEMBRE 2014

Numérotées de 107/2014 à 115/2014

Les membres présents à la séance ont signé :

TRÉHIN Axelle	PERRIN Daniel	LHOMME GAUTHIER Françoise	SOUCHU Christian	CHAUFFETEAU Catherine
TOKER Nicolas	DEBRUNE France	BAZIN Armel	SELLIER Daniel	FONTAINE Geneviève
LICTEVOUT Vincent	PINOT Béatrice	PAIN Irène	MARTIN Mickaël <i><u>Pouvoir à Axelle</u></i> <i><u>TRÉHIN</u></i>	GUIGNARD Vincent
JOUBERT Sandrine	SZUPTAR Michel <i><u>Absent excusé</u></i>	DESNOË Philippe	HEURLIN GOUJON Anne	